



Date de dépôt : 22 mai 2024

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite de Grégoire Carasso : Sortie du chômage et
fin de droit (2012 à 2023)

En date du 22 mars 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Le Conseil d'Etat pourrait-il indiquer, pour chaque année entre 2012 et 2023, le nombre total de personnes qui sont sorties du chômage en regard de celles arrivées en fin de droit ?

Je remercie chaleureusement et par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le tableau ci-après indique, pour chaque année entre 2012 et 2023, le nombre de personnes qui sont sorties du chômage en regard de celles arrivées en fin de droit.

Tableau : Personnes arrivées en fin de droits et demandeurs d'emploi sorties entre 2012 et 2023 : Ct.- de Genève

Année	Arrivées en fin de droits*	Demandeurs d'emploi sorties
2012	3'411	19'860
2013	3'818	17'500
2014	3'961	18'910
2015	3'972	19'082
2016	3'978	20'837
2017	3'945	21'522
2018	3'572	20'902
2019	3'278	21'690
2020	1'324	19'638
2021	2'290	23'763
2022	3'854	23'633
2023	2'934	21'132

Source : SECO_Lamda XR_25.03.2024

*Pendant la période d'application de l'art. 8a, al. 1 de l'ordonnance COVID-19 assurance-chômage (de mars 2020 jusqu'à fin août 2020), tous les ayants droit peuvent percevoir au maximum 120 indemnités journalières supplémentaires. La modification de la loi COVID-19 (art. 17, al. 2 et 3) en mars 2021 permet à tout assuré qui n'a pas encore épuisé son droit à l'indemnité au 1er mars 2021 de recevoir au maximum 66 indemnités journalières supplémentaires pour la période du 1er mars au 31 mai 2021.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS